



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. MARTINEZ, SAUVAGEON, BURTIN et Mesdames GAULTHER et MELLAC, Adjoints ; Mmes CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE (arrivée à 19h05), et MM. BARBOSA, BRESSION, CHAMBARD, CHAREYRE, GARCIA-PIQUERAS, MACQUET, Conseillers Municipaux.

Excusées : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAICEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Pierre BRESSION, Conseiller Municipal.

Madame Florence CHEVAUCHET est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 est adopté à l'unanimité après avoir été complété par l'heure de clôture de la séance (19h50).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- M. DESROCHES et Mme FAYARD : parcelle A207 ; 153 rue de la Levée ; 3 a 29 ca.
- Mme JEAN : parcelle A365 ; 45-47 rue de la prairie ; 3 a 19 ca.
- SCI Jean Jaurès : parcelle A40 ; 130 rue Jean Jaurès ; 2 a 90 ca.

RENONCE À L'EXERCICE DE SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

• CONSTRUCTION GENDARMERIE ET AMÉNAGEMENT DE 5 LOGEMENTS :
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DES LOTS 3, 6, 13 et 14

DÉCIDE d'attribuer les marchés comme suit :

- ⇒ Le lot 03 GROS-ŒUVRE à l'entreprise RENAUD pour un montant de 509 500 € HT
- ⇒ Lot N°06 MENUISERIES EXTERIEURES PVC ET ALUMINIUM - SERRURERIE à l'entreprise ROLLET pour un montant de 381.188,00 € HT
- ⇒ Lot N°13 ELEVATEUR PMR à l'entreprise SECURACCES pour un montant de 21 380 € HT
- ⇒ Lot N°14 ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES à l'entreprise DUCLUT pour un montant de 196 104,80 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets 2021 et 2022 en dépenses d'investissement au compte 2132, opération 090.

• BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°4

DÉCIDE la modification des comptes suivants sur le budget communal 2021 :

FONCTIONNEMENT – RECETTES :

C/6419-remboursement rémunérations personnel	= 2.293,00 €
C/70311 – concessions dans les cimetières	= 1.245,00 €
C/73224 – fonds départementale DMTO	= 7.734,00 €
C/74718 – autres	= 2.361,00 €
TOTAL	= 13.633,00 €

FONCTIONNEMENT -DÉPENSES :

C/023 – virement à la section d'investissement	= 13.633,00 € €
TOTAL	= 13.633,00 €

INVESTISSEMENT – RECETTES :

C/021 – virement de la section de fonctionnement	= 13.633,00 € €
TOTAL	= 13.633,00 €

INVESTISSEMENT – DÉPENSES :

C/1641 – emprunts en euros	= - 4.000,00 €
C/2128 – autres agencements et aménagements	= 16.560,00 €
C/21318 – autres bâtiments publics	= 2.000,00 €
C/2132- immeubles de rapport	= 8.500,00 €
C/2152 – installations de voirie	= 8.573,00 €
C/2181 – Installations générales	= -20.000,00 €
C/2184 – mobilier	= 2.000,00 €
TOTAL	= 13.633,00 €

• INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, évoque l'enlèvement à tort de tombes au cimetière en 2019 sous l'ancienne mandature.

Il informe ensuite le Conseil Municipal avoir participé en début de semaine à une réunion à Replonges concernant l'installation d'un parc photovoltaïque. En effet, Luxel, filiale d'Engie, a fait une proposition à cette commune. Ce projet concernerait 7^h75. La Mairie de Replonges a décliné l'offre.

Monsieur le Maire annonce ensuite les dates de réunions futures :

- Commission des Finances : samedi 11 décembre à 8h30 ; Commission Travaux/Urbanisme : samedi 11 décembre à 10h00 ; Commission Commerces et développement économique : mardi 14 décembre à 18h30
- Réunion avec l'école, les ATSEM, les dames de cantine et le CLEM : jeudi 16 décembre à 18h00
- Conseil Municipal : jeudi 23 décembre à 19h00

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, indique au Conseil Municipal avoir rencontré la nouvelle directrice du Théâtre « Scène Nationale » de Mâcon qui a de nouveaux projets et qui souhaite élargir son domaine sur les 39 communes MBA. Il y a donc une concertation en cours avec celles-ci concernant le projet « La Fabrique de la Relation »

Il précise que les associations TAKT et Souffle de l'Espoir proposent du théâtre sur la commune.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, se félicite de tous ces projets.

Intervention de Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe :

Réunions à venir :

- Réunion Espaces de Vie Sociale le mardi 7 Décembre 2021
- Assemblée Générale du CLEM le vendredi 10/12/2021

Le marché continue tous les dimanches de décembre sauf le 26 (lendemain de Noël) ainsi que le 2 janvier.

En début d'année, un point sera fait avec les commerçants et producteurs actuels et ceux qui arrivent à partir du dimanche 5 décembre, pour savoir ce qui va être fait : continuer ou arrêter ce marché.

En effet, peu de Saint Laurentins viennent le dimanche matin mais il y a toutefois des habitués du marché. Certains producteurs et commerçants ne souhaitent d'ailleurs pas arrêter car ils ont leur clientèle sur St Laurent.

« Si nous devons malheureusement stopper ce marché, nous aurons tenté l'expérience. Même avec toutes les bonnes volontés, avec nos tentatives d'animations, et notre optimisme qui nous pousse à être présentes chaque dimanche de très bonne heure pour la mise en place, nous constatons que nous n'arrivons pas à fédérer beaucoup d'habitants de la commune. Nous aurons essayé et n'aurons pas à rougir d'avoir tenté quelque chose ».

Elle rappelle qu'une animation est organisée le dimanche 5 décembre dans le cadre du Téléthon de 10h00 à 13h00 Place de la République.

Chacun peut donc venir participer au 1^{er} défi solidaire (sur ergomètres et vélos), ou acheter des gaufrettes mâconnaises préparées et offertes par une aînée de la commune

(Mme BROYER) que la Municipalité remercie chaleureusement, goûter du vin chaud, et déguster d'autres produits, ou tout simplement venir faire un don pour le Téléthon.

« Nous vous attendons nombreux et très généreux ».

Elle précise que des bénévoles seront les bienvenus pour aider au montage des barnums le matin et également pour le démontage en début d'après-midi, ou tout au long de la matinée.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, reprend la parole afin d'évoquer le Sou des écoles et la demande qui a été faite concernant sa participation au financement d'un préau pour l'école maternelle.

Des réponses sont ensuite apportées aux questions suivantes posées par mail par Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal :

« Est-il envisagé des bornes de recharge pour VE avant et indépendamment des projets de réaménagement ? oui une réflexion est en cours pour l'installation de borne électrique devant la Mairie, sur les parkings relais MBA et éventuellement Place de la République.

Des détecteurs de Co2 sont-ils prévus à l'école ? Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, indique qu'il ne s'agit pas d'une obligation mais qu'un devis a été demandé. Il faut 5 détecteurs (1 par classe) et le tarif unitaire est d'environ 160 €, soit un coût total d'environ 800 euros.

L'éclairage public de la place Casimir va-t-il être réparé ? Un devis a été établi pour 1.581,00 € hors-taxes mais il s'agit de travaux compliqués.

Un débat s'ouvre ensuite entre le Maire et ses Adjoints, et Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, qui n'est pas d'accord avec l'utilisation par la majorité du terme « démocratie participative »

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, aimerait que les membres de « l'opposition » soient actifs également, il leur demande d'être participatifs « Impliquez-vous ».

Il rappelle, comme il l'a déjà indiqué à plusieurs reprises, que les Conseillers peuvent venir en Mairie quand ils le souhaitent, et que les Adjoints tiennent une permanence ouverte à l'ensemble de la population tous les samedis de 10h à 12h.

Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, regrette que les échanges avec « l'opposition » ne se fassent que par mails, et ainsi manquent de relationnel.

Pour conclure Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, indique que les nouveaux bulletins municipaux peuvent être distribués par les volontaires.

Elle aimerait qu'à l'avenir les articles soient rédigés au fur et à mesure.

Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, rappelle qu'il avait proposé une méthodologie lors de l'une des premières réunions de la Commission Communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

Le Maire,
Jacques DOUSSOT

